Encart barème • Intra 2024

Partie commune du barème		
Ancienneté de poste	Tout vœu	20 pts par an + 50 pts tous les 4 ans
Échelon	Tout vœu	Classe normale : échelons 1 et 2 : 14 pts ; échelons 3 à 11 : 7 pts par échelon (ex : 35 pts à l'échelon 5) Hors Classe : (Certifié·es/CEPS/PLP) 56 pts + 7 pts par échelon (Agrégés) 63 pts + 7 pts par échelon / échelon 4 +2 ans : 98 pts ; échelon 4 +3 ans : 105 pts Classe Exceptionnelle : 77 pts + 7 pts par échelon plafonné à 105 pts ; Agrégé·es échelon 3 +2 ans : 105 pts → Prise en compte de l'échelon au 31/08/2023 par défaut ou au 01/09/2023 en cas de (re)classement
Situations administratives		
TZR	COM, DPT	1 an = 25 points / 2 ans = 45 / 3 ans = 65 / 4 ans = 150 / 5 ans = 160 / 6 ans = 170 / 7 ans = 180 / 8 ans = 200 / 9 ans = 210 / 10 ans = 220 / 11 ans = 230 / 12 ans et + = 250 pts
	DPT	+ 50 points sur le vœu DPT correspondant à la ZR occupée
	→ **Saisie des préférences TZR pour la phase d'ajustement pendant la même période que l'intra**	
Éducation Prioritaire (REP/REP+/PV ; APV)	Tout vœu sauf ETB	→ Candidat entrant dans l'académie : ***moitié de la bonification obtenue lors du mouvement inter***
		→ 5 ans d'exercice continu au 31/08/2023 : ▸ en REP+ : 200 pts ▸ en REP : 100 pts
Réintégration	→ Si **ex-TZR** : 1 000 pts pour le vœu ZRD correspondant à l'affectation précédente et pour le vœu ZRA	
	→ Si **ex-titulaire en ETB** : 1 000 pts pour le vœu DPT (du dernier poste occupé) et pour le vœu ACA	
Mesure de carte scolaire	1 500 pts pour les vœux ETB, COM, DPT, ACA du poste supprimé / 1 500 pts pour les vœux ZRE, ZRD, ZRA de la ZR supprimée	
	→ Agrégés : possibilité de ne formuler que des vœux lycées (précisions dans la publication SNES)	
Agrégé	ETB, COM[1], DPT[1]	Pour une discipline enseignée également en collège : 180 points **pour les vœux typés** « **Lycée** » (type 1)
Cas des stagiaires		
Ex-titulaire	DPT, ACA / ZRD, ZRA	1 000 points pour le vœu DPT et le vœu ACA du dernier poste occupé (ou les vœux ZRD, ZRA si ex-TZR)
Sortie de stage de reconversion	→ Si TZR : 200 points pour le 1er vœu COM inclus dans la ZR actuelle et 1 000 points pour la ZR actuelle (vœu ZRE)	
	→ Si titulaire en ETB : 1 000 pts pour les vœux COM et DPT correspondant à l'ancien poste	
Ex-agent non titulaire du 2nd degré	DPT, ZRD, ACA, ZRA	→ reclassé aux échelons 1 à 3 : 150 pts / à l'échelon 4 : 165 pts / aux échelons 5 et + : 180 pts → Valable si au moins un an d'exercice à temps plein sur les 2 années scolaires précédant le stage
Autres situations	Un vœu au choix	→ Stagiaires 2021/2022*, 2022/2023, 2023-2024 : 10 points (* si ex-bonification 10 pts pas utilisée)
Situations familiales		
Rapprochement de conjoint (RC) **Autorité parentale conjointe (APC)** **Parent Isolé (PI)**	DPT, ACA, ZRD, ZRA	RC/APC : 90,2 points + 75 points par enfant / PI : 6,9 points forfaitaires
	COM, ZRE	RC/APC : 30,2 points + 75 points par enfant / PI : 6,9 points forfaitaires
	→ Situation familiale (mariage/PACS) observée au **31/08/2023** → Enfants pris en compte pour les bonifications uniquement s'ils ont moins de 18 ans au 31/08/2024 → Attention : ***pour les enfants à naître***, certificat de grossesse constatée au 31/12/2023, délivré au plus tard le 01/03/2024	
Séparation au 01/09/2024	DPT, ZRD	1 an = 100 points / 2 ans = 200 / 3 ans = 300 / 4 ans et + = 400 → 1 année = au moins 6 mois effectifs
	→ Ces bonifications **sont divisées par deux** en cas de congé parental ou de disponibilité pour suivi de conjoint	
Mutation simultanée entre conjoints	DPT, ZRD	80 points → **Pas de bonification pour les enfants**
	COM, ZRE	30 points
Situations médicales		
Dossier médical ou handicap	1 000 points pour les vœux préconisés par la commission médicale (dossier pour le **27/03/2024**)	
	BOE : 100 points sur tout vœu sauf ETB, pour un candidat bénéficiant d'une RQTH propre (et non pour conjoint ou enfant)	
	→ Attention : les deux bonifications ne sont pas cumulables (100 ou 1000 pts)	
Répétition de demandes		
Vœu préférentiel	Vœu DPT en rang 1	→ 20 points par an dès la 2e demande si le département demandé est identique → Non cumulable avec des bonifications familiales
Intitulé des vœux	**ETB** : établissement précis / **COM** : tout poste commune / **DPT** : tout poste département / **ACA** : tout poste académie **ZRE** : **ZR** précise / **ZRD** : toutes les ZR d'un **DPT** / **ZRA** : toutes les ZR de l'ACA	
SAISIE DES VŒUX DU 13 MARS (12 h) AU 27 MARS (12h)		